

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1046

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 59 BIS

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« cadastrée »,

le mot :

« cadastrale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.